

**Organisation et règlement sportif**  
**Ile De France**

**SAISON 2022 / 2023**

**Maître Fabrice WITTMER - CTS IDF**  
**Coordonnateur de la zone**  
**Chargé de la formation et du développement**

**Maître Yann DETIENNE - CTS IDF**  
**Chargé de la détection et du développement**

**Maître Patrick GROC – CTS IDF**  
**Chargé de la communication**

**(Version 4 – 10/09/2022)**

**Crise sanitaire – COVID 19 : toute compétition annulée pour cause de COVID 19 ne sera pas remplacée. Par conséquent, les quotas et titres seront attribués quel que soit le nombre d'épreuves ayant eu lieu.**

**M17 – M20**

**EPREUVES INDIVIDUELLES M17 – M20**

Le circuit IDF est constitué de :

**M17**

<b>SABRE</b>	<b>EPEE</b>	<b>FLEURET</b>
IDF N°1	IDF N°1	IDF N°1
Championnat IDF individuel	IDF N°2	Championnat IDF individuel
IDF par équipe - Sélective	Championnat IDF individuel	IDF par équipe - Sélective
	IDF par équipe - Sélective	

**M20**

<b>SABRE</b>	<b>EPEE</b>	<b>FLEURET</b>
IDF N°1	IDF N°1	IDF N°1
Championnat IDF individuel	IDF N°2	Championnat IDF individuel
IDF par équipe - Sélective	Championnat IDF individuel	IDF par équipe - Sélective
	IDF par équipe - Sélective	

L'ensemble de ces épreuves régionales est ouvert uniquement aux tireurs franciliens.

A l'issue des championnats IDF, il est attribué un titre de champion IDF et un titre de champion de CID ; sauf à l'épée où les CID feront leur propre championnat de CID.

A l'issue de ces épreuves, il est établi un classement IDF qui constitue le résultat final de « la coupe IDF ».

La première et le premier de ce classement sont récompensé(e)s (voir règlement financier).

**Inscription** :

Pour chaque épreuve, les clubs doivent s'inscrire en utilisant l'engagement en ligne disponible sur le site FFE (voir règlement financier).

**Formule** :

Un tour de poules sans éliminés et tableau d'élimination directe (formule classique). En fonction du nombre d'engagés et du nombre de pistes, cette formule est susceptible d'évoluer pour que les tireurs puissent faire le plus de matchs possible. Dans ce cas, le directoire technique pourra modifier la formule le jour de la compétition.

**Récompenses** :

Voir règlement financier.

**Arbitrage** :

Application du règlement FFE.

Voir règlement financier.

**QUALIFICATION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE M17 - M20 INDIVIDUELS :**

1. Pour les championnats de France de **Nationale 1** aux trois armes – Qualification par le classement national (voir le règlement FFE).
2. Pour les championnats de France de **Nationale 2** fleuret homme et épée homme – Qualification par le classement national (voir le règlement FFE).
3. Pour les championnats de France de **Nationale 2** sabre homme et dame – Open sous réserve d'avoir participé à au moins une épreuve nationale et une épreuve régionale IDF.
4. Pour les championnats de France de **Nationale 2** fleuret dame et épée dame – Qualification uniquement sur quota du CREIF. Les quotas individuels sont mis en commun sur la région IDF. Pour prétendre à un quota CREIF, il est nécessaire d'apparaître dans le classement IDF par la participation à au moins une épreuve IDF.
5. Pour les championnats de France de **Nationale 3** fleuret homme et épée homme – Qualification uniquement sur quota du CREIF. Les quotas individuels sont mis en commun sur la région IDF. Pour prétendre à un quota CREIF, il est nécessaire d'apparaître dans le classement IDF par la participation à au moins une épreuve IDF.

**QUALIFICATION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE M17 - M20 EQUIPE :**

1. Pour les championnats de France de **Nationale 1 et Nationale 2** aux trois armes – Qualification par le classement national (voir le règlement FFE).
2. Pour les championnats de France de **Nationale 3** au fleuret dame et au sabre homme et dame – Qualification pour les équipes classées de 9 à 12 au classement national et open sous réserve d'avoir participé à l'épreuve régionale par équipe.
3. Pour les championnats de France de **Nationale 3** au fleuret homme, à l'épée homme et dame – Qualification pour les équipes classées de 9 à 12 au classement national et sur quotas régionaux. Une épreuve IDF sélective est organisée. Les quotas équipes sont mis en commun sur la région IDF. Les tireurs composant les équipes sélectionnées en N1 et N2 de leur catégorie, ne peuvent pas représenter leur club lors de cette épreuve IDF.

**Inscription à l'épreuve IDF sélective** : Les équipes sont engagées par leur club sur le site de la FFE.

**Formule de l'épreuve IDF sélective :**

Tableau d'élimination directe. Les équipes seront classées dans le tableau en fonction du classement national de leurs tireurs (pris en compte les places, si égalité les points, et tirage au sort si de nouveau égalité). Un décalage par club sera effectué uniquement pour le premier tour. En fonction du nombre d'équipes engagées et du nombre de pistes, cette formule est susceptible d'évoluer afin que les équipes fassent le plus de matchs possible. Dans ce cas, le directoire technique pourra modifier la formule le jour de la compétition.

**Arbitrage :**

Pour une ou deux équipes, le club doit inscrire au moins un arbitre. A partir de trois équipes, le club doit inscrire deux arbitres. Pour éviter que certains arbitres ne se déplacent inutilement et pour gérer au mieux les dépenses occasionnées, les différents CID **contacteront le ou les clubs pour lesquels un arbitre ne sera pas exigé**. Nous veillerons à ce qu'une rotation soit effectuée de façon à ce que les mêmes clubs ne soient pas toujours sollicités.